

**Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional
Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
(SNAC Tunisie)**

Activité T.3.2. : Appui à l'introduction de règles internes concernant le statut du personnel de l'Instance et son rôle, la gestion et le traitement interne des dossiers ainsi que la garantie de leur confidentialité et sécurité (Projet de programme)

Instance nationale de lutte contre la corruption, 28/29 octobre 2013
71, avenue Taieb Mhiri, Belvédère, Tunis (Tunisie),

M. Richard Martinez, Expert du Conseil de l'Europe

Version du 9 octobre 2013

	Heure	Modules
lundi, 28 octobre 2013	9: 00 – 9: 30	Entretien avec M. Samir Annabi, Président de l'Instance nationale de lutte contre la corruption : - Retour sur le séminaire du 24/26 septembre - Recrutement du rédacteur (fiche de poste envoyée par l'expert)
	9: 30 – 12: 30	Le règlement intérieur : - la compétence de l'Instance (note à l'attention du centre d'études juridiques et judiciaires) ; - le régime déontologique des agents de l'instance en relation avec le statut général de la fonction publique et le code de déontologie national ; - le régime financier ; - la structure interne de l'Instance.
	12: 30 – 14: 00	<i>Déjeuner</i>
	14: 00 – 17: 00	Le guide de procédure :

	Heure	Modules
mardi, 28 octobre 2013	9: 00 – 12: 30	Entretiens avec les membres du Conseil de l'Instance nationale de lutte contre la corruption - Avancement des travaux - Le calendrier des travaux (échéances)
	12: 30 – 13: 00	Entretien avec M. Samir Annabi, Président de l'Instance nationale de lutte contre la corruption :
	13: 00	Fin du séminaire de travail
	16 : 00	Départ de l'Expert pour l'aéroport

Chef de projet (Conseil de l'Europe) : Guillaume Parent

Coordinatrice de Programme (Conseil de l'Europe) : Muriel Iseli

Langues de travail : français